

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation 26/03/2025	Membres		
	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
<p>Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>			

OBJET : Avenant au marché d'enrobé travaux aménagement salle de sports Pierre LACHUER

Monsieur le Maire-Adjoint chargé des travaux rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'enrobé aux abords de la salle de sports Pierre LACHUER sont prévus pendant les vacances scolaires de Pâques. Pour sécuriser le passage des collégiens au service de restauration collective, il a été demandé un devis complémentaire pour la réalisation d'un trottoir PMR le long de la salle côté ouest. Le devis présenté par l'entreprise ARREE TP s'élève à 3 720.00 € HT portant le marché à 33 900.00 € HT soit 40 680.00 € TTC.

Pour faciliter le déroulement du chantier complet et profiter de la période vacances scolaires à venir pour faire la totalité de ceux-ci, il est proposé de formaliser un avenant au marché de l'entreprise ARREE TP de Pleyber-Christ correspondant aux prestations supplémentaires pour 3 720.00 € HT soit 4 464.00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à

- PASSER un avenant de 4 464.00 € TTC avec l'entreprise ARREE TP de Pleyber-Christ pour la réalisation d'un trottoir en enrobé sécurisé et PMR pour permettre aux collégiens de se rendre au restaurant scolaire ;
- SIGNER tous les documents à intervenir pour cet avenant et la formalisation de celui-ci.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation 26/03/2025	Membres		
	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
<p align="center">Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> :Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>			

OBJET : Approbation convention prestations de services pour suivi travaux programme de voirie 2025 par le service travaux de MORLAIX COMMUNAUTE

Monsieur le Maire-Adjoint chargé des travaux rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'enrobé prévus au titre du programme de voirie de 2025 pour la somme estimative de 123 826.50 € (Roz Ar Yar, Route de Resloas, Route de Moulin Manach, Route de Kergus vers Bel-Air, et une traversée Hameau des rivières) sont prévus sur le budget 2025.

Le service travaux de MORLAIX Communauté est sollicité pour préparer les documents contractuels des marchés de travaux, assurer le suivi des travaux ,et la réception de ceux-ci. La Commune de PLOUNEOUR-MENEZ sollicite donc cette assistance, via une convention de prestations de services, moyennant une rémunération de 3 % du montant HT des travaux (Soit au stade de l'estimatif à 3 714.80 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme de voirie 2025 préparé pour la Commune pour un montant de 123 826.50 € HT et autorise le maire à lancer la consultation, sous forme d'une procédure adaptée pour ceux-ci.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de prestations de services avec MORLAIX COMMUNAUTE pour la préparation des devis estimatifs, les documents contractuels du marché de travaux, et le suivi ainsi que la réception des travaux. Cette convention prévoit une rémunération de 3 % sur le montant des travaux de voirie.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 029-212902027-20250403-D20253421-DE

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation 26/03/2025	Membres		
	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 15
<p>Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>			

OBJET : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'organisation de la semaine du sport

Madame la 1^{ère} Adjointe, chargée des affaires scolaires et de la jeunesse, explique au Conseil Municipal les modalités d'organisation de la semaine du sport, qui se déroulera à Plouneour-Menez du 22 au 26 avril 2025. Les activités concernent beaucoup d'activités sportives, avec des démonstrations, initiations, parcours santé, sportif tout au long de la semaine et le jour de l'inauguration de la salle de sports le samedi 26 avril 2025.

Il est possible de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour un financement au titre du Fonds Publics et Territoires pour l'organisation de cette semaine du sport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Fonds Public et Territoires pour l'organisation de la semaine du sport organisée à Plouneour-Menez du 22 au 26 avril 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation 26/03/2025	Membres		
<p style="text-align: center;">Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14

OBJET : Demande de subvention PACTE FINISTERE 2030 Volet 2 – Rénovation énergétique des salles communales (Salle polyvalente, foyer et logements locatifs communaux)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de PLOUNÉOUR-MENEZ envisage la rénovation énergétique de la salle polyvalente, de la salle foyer et des logements locatifs communaux, suite à l'audit énergétique réalisé par le SDEF en 2024. Un programme de réfection des ouvertures, des maçonneries, et la reprise des ventilations et de l'isolation des combles avec la mise aux normes de l'électricité en parallèle constitueront l'essentiel des travaux estimé à 450 000 €. Le marché de maîtrise d'œuvre pourrait être lancé dès cette année, et les études lancées en 2025.

La Commune souhaite solliciter le Département du Finistère au titre du Pacte FINISTERE 2030 Volet 2 pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 75 000 € au titre du PACTE FINISTERE 2030 Volet 2, auprès du Département du Finistère.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation 26/03/2025	Membres		
	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
<p style="text-align: center;">Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> :Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>			

OBJET : Subventions 2025

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'association BRUDED et le CAUE sont des associations spécialisées dans le conseil et l'accompagnement des élus (Retour d'expériences, journées de rencontres, proposition de réflexions dans le cadre d'aménagements...) dans divers domaines. Il propose donc l'attribution d'une subvention à ces organismes pour pouvoir continuer à bénéficier de leurs services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de :

- 452.54 € à l'association BRUDED
- 150.00 € au CAUE

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation	Membres		
26/03/2025	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
<p style="text-align: center;">Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>			

OBJET : Subvention 2025 Centre Communal d'Action Sociale

Madame la Maire-Adjointe chargée des affaires sociales rappelle et détaille les missions du Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS sollicite la commune pour une subvention de 5 700 € au titre du budget de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention de 5 700 € au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 5 700 €

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation	Membres		
26/03/2025	En exercice : 15	Présents : 13	Votants 13

Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents : Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM -Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER
Absent ou excusé : Baptiste MESSAGER
Sébastien MARIE Maire s'est retiré de la salle au moment du vote du compte administratif 2024 de la Commune présenté par Madame Pauline LACHIVER-KERGOAT 1^{ère} Adjointe au Maire

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 COMMUNE

Après une présentation détaillée des différents chapitres du budget, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2024 du budget principal de la commune par 13 voix pour

I – Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisé
Dépenses	1 194 522.00 €	1 107 954.40€
Recettes	1 194 522.00 €	1 321 456.20 €

Résultat de fonctionnement : + 213 501.80 €

II – Section d'investissement

	Prévus	Réalisé
Dépenses	1 488 687.40 €	1 061 948.39 €
Recettes	1 488 687.40 €	735 123.52 €

Résultat investissement 2024 : - 326 824.87 €
001 Solde d'exécution section investissement reporté : 828 775.48 €
Résultat d'investissement : + 501 950.61€

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation	Membres		
26/03/2025	En exercice : 15	Présents : 13	Votants 13

Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents : Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM -Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER
Absent ou excusé : Baptiste MESSENGER
Sébastien MARIE Maire s'est retiré de la salle au moment du vote du compte administratif 2024 de la Commune présenté par Madame Pauline LACHIVER-KERGOAT 1^{ère} Adjointe au Maire

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 LOTISSEMENT DU DUCHEL

Après une présentation détaillée des différents chapitres du budget, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2024 du budget du Lotissement du Duchel par 13 voix pour

I – Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisé
Dépenses	62 900.00 €	41 363.84 €
Recettes	62 900.00 €	41 363.84 €
Résultat de fonctionnement : +		0.00 €

II – Section d'investissement

	Prévus	Réalisé
Dépenses	62 900.00 €	41 363.84 €
Recettes	62 900.00 €	42 000.00 €
Résultat investissement 2024 :		636.16 €
Résultat d'investissement :		+ 636.16 €

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation 26/03/2025	Membres		
	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
	<p style="text-align: center;">Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>		

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET
LOTISSEMENT DUCHEL**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte de Gestion 2024 du budget du Lotissement du Duchel

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget principal de la Commune, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** par 14 voix pour que le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget du Lotissement du Duchel par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECLARE** par 14 voix pour approuver les résultats définitifs de ceux-ci

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation	Membres		
26/03/2025	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00			
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire			
<u>Présents</u> : Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER			
<u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER			
 <u>Secrétaire</u> : Aline COAT			

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Après avoir constaté les résultats de l'exercice 2024 :

- Excédent de fonctionnement de : 213 501.80 €
- Excédent d'investissement de : 501 950.61 €

Le Conseil Municipal affecte, par 14 voix pour, à l'unanimité des membres présents, la somme de 181 658.80 € au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

Le Conseil Municipal reporte, par 14 voix pour, à l'unanimité des membres présents, la somme de 31 843 € au 002 – Excédent de fonctionnement reporté au budget prévisionnel 2025

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation	Membres		
26/03/2025	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00			
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire			
<u>Présents</u> : Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER			
<u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER			
 <u>Secrétaire</u> : Aline COAT			

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe le taux des taxes 2025, comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 34.94 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties | 30.49 % |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants | 15.22 % |

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation 26/03/2025	Membres		
	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
<p align="center">Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>			

**OBJET : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS – TAUX
APPLICABLES AU BUDGET 2025**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (012), **dans la limite de 7.5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Le dossier a été examiné en commission finances du 27 mars 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5217-10-6, L2121-29 et L. 2122-22,

VU l'arrêté interministériel de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation	Membres		
26/03/2025	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00			
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire			
<u>Présents</u> : Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER – Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC – Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER			
<u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER			
 <u>Secrétaire</u> : Aline COAT			

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

Monsieur le Maire présente, chapitre par chapitre, les dispositions du projet de budget primitif relatif au budget principal de la Commune pour l'année 2025 :

Monsieur le Maire indique que le budget primitif se décline comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget primitif commune	1 284 981.00 €	1 223 384.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par 14 voix pour le budget primitif 2025 de la Commune.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE**

Date de convocation	Membres		
26/03/2025	En exercice : 15	Présents : 14	Votants 14
Séance ordinaire du 03/04/2025 à 17h00			
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire			
<u>Présents</u> : Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER - Maëldan CORRE - Christelle L'HURIEC - Aline COAT - Annick GUILLERM - Thomas GALL - Marie ROBAIL - Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER			
<u>Absent ou excusé</u> : Baptiste MESSAGER			
 <u>Secrétaire</u> : Aline COAT			

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 LOTISSEMENT DU DUCHEL

Monsieur le Maire présente, chapitre par chapitre, les dispositions du budget primitif relatif au budget du Lotissement du Duchel pour l'année 2025 :

Monsieur le Maire indique que le budget primitif se décline comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget primitif Lotissement du Duchel	0.00 €	636.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité par 14 voix pour, le budget primitif du Lotissement du Duchel pour l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,

Sébastien MARIE

